

POLITIQUE GLOBALE DE CONFIDENTIALITÉ EN MATIÈRE DE RECRUTEMENT ET D'EMPLOI

Le Groupe Schreiber Foods (« **Schreiber** » ou « **Groupe Schreiber** ») est un Groupe global composé de diverses entités opérant dans le monde entier. Il est un leader en matière de marques grand public pour le fromage frais, le fromage naturel, le fromage fondu, les boissons et le yaourt, y compris les options à base de plantes.

I. CHAMP D'APPLICATION

La présente *Politique globale de confidentialité en matière de recrutement et d'emploi* (la « Politique ») explique comment Schreiber recueille et utilise les données à caractère personnel au cours des processus de recrutement et de sélection de Schreiber, ainsi que dans le cadre des relations contractuelles en matière d'emploi. En particulier, Schreiber recueille des informations sur les personnes qui ont postulé pour un emploi et sur celles qui font ou ont fait partie de son personnel, comme les employés, les cadres et les directeurs, les stagiaires, les sous-traitants et les autres personnes qui travaillent ou ont travaillé pour Schreiber ou qui ont effectué un travail sur commande pour Schreiber, qu'elles soient employées par Schreiber ou non, ainsi que sur leurs personnes à charge, leurs bénéficiaires et leurs contacts en cas d'urgence.

II. CADRE JURIDIQUE

Bien que la présente Politique soit de nature mondiale, son objectif est de se conformer aux exigences locales dans chaque pays où se trouvent les candidats et les employés ; par conséquent, en cas de conflit entre la présente politique et les exigences locales, ce sont ces dernières qui priment.

Les Suppléments de cette Politique comprennent des exigences supplémentaires applicables à chaque pays où Schreiber opère, y compris la conformité au RGPD pour les entités européennes de Schreiber.

III. CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Le Responsable du traitement des données

Le responsable du traitement des données sera, dans chaque cas, l'entité Schreiber qui traite les données à caractère personnel dans le contexte de l'emploi ou du recrutement, comme indiqué dans chacun des Suppléments de la présente Politique (« **Nous** », « **Schreiber** » ou « **Responsable du traitement des données** »).

2. Données collectées

Aux fins de la présente Politique, les **Personnes concernées** sont les candidats aux offres d'emploi publiées par Schreiber et les employés actuels ou anciens de Schreiber, ce qui comprend les personnes suivantes :

2.1. Données des candidats

Schreiber peut collecter et traiter les informations suivantes lorsque cela est nécessaire et légalement autorisé par la législation locale (« **Données à caractère personnel** ») :

- **Informations de contact:** adresse, numéro de téléphone et adresse électronique.
- **Informations personnelles:** nom et prénom, citoyenneté, pièce d'identité, signature, date et lieu de naissance.
- **Informations professionnelles:** compétences, historique de l'emploi (y compris l'historique du poste, l'historique du titre, les intérêts commerciaux et les mandats d'administrateur actuels et passés, les dates d'entrée en vigueur et les groupes de

rémunération antérieurs), l'historique de l'éducation et les qualifications, l'historique du travailleur et toute autre information figurant dans le CV.

- **Données d'entretien:** Les données à caractère personnel recueillies lors des entretiens et les résultats de tout exercice de recrutement effectué avec le candidat, y compris les tests de personnalité/de capacité de raisonnement et, pour certains postes, les enregistrements d'entretiens basés sur la présentation.
- **Données sur les voyages:** Les données à caractère personnel que nous traitons si Schreiber organise le voyage pour les entretiens sur place, telles que les informations relatives au passeport.
- **Informations sur l'immigration et les visas:** des informations relatives à leur statut d'immigrant et aux exigences en matière de visa.
- **Données relatives à la vérification des antécédents:** Informations provenant de vérifications internes et externes des références et des antécédents, y compris le casier judiciaire, uniquement au stade de l'offre.
- Toute autre information qu'ils nous fournissent et qui contribuerait à leur identification en tant que personne physique.

Outre la collecte, le traitement et l'utilisation des Données du candidat, Schreiber peut collecter, traiter et utiliser, dans certains cas et toujours lorsque cela est nécessaire et légalement autorisé, les catégories spéciales de données suivantes (ci-après dénommées « **Données sensibles relatives au candidat** ») :

- **Informations concernant les handicaps:** y compris le degré de handicap ;
- **Informations sensibles facultatives:** identité de genre, appartenance ethnique et données démographiques. Ces informations ne seront utilisées que pour évaluer et améliorer les efforts de Schreiber en matière de diversité et d'appartenance à un niveau global. Dans le cadre du recrutement, elle sera traitée séparément de la candidature et, que le candidat choisisse ou non d'y répondre, elle n'aura pas d'incidence sur sa candidature ; et
- **Données psychométriques:** telles que celles obtenues à partir de tests psychométriques pouvant être utilisés dans le cadre du processus de recrutement.

2.2. Données des employés

Schreiber peut collecter et traiter les informations suivantes lorsque cela est nécessaire et légalement autorisé par la législation locale (« **Données à caractère personnel** ») :

- **Données d'identification:** nom et prénom, signature, numéro d'identification de l'employé ou du personnel, courriel professionnel, adresse professionnelle, téléphone professionnel, nationalité, numéro d'identification ou de passeport, numéro de permis de conduire, sécurité sociale, informations sur les assurances santé et retraite et numéro d'identification fiscale ;
- **Informations personnelles:** date et lieu de naissance, sexe, données relatives à l'ascendance, coordonnées en cas d'urgence des parents et partenaires ;
- **Informations professionnelles:** bureau, poste, échelle, type d'employé, niveau de gestion, type de journée (temps plein ou fractionné et pourcentage), heures de travail hebdomadaires par défaut, informations sur les heures travaillées, centre de travail, division, département, niveau de poste, responsable (nom et identification), rôles soutenant le début et la fin de la référence au statut du contrat, historique de l'emploi (y compris les postes, les positions et les intérêts et les postes de gestion présents, historiques et passés, les dates d'entrée en vigueur et les groupes de salaires précédents), formation et qualifications, historique du travail (y compris les

changements de dossiers dans les bases de données RH) et les raisons de la cessation d'emploi ;

- **Données de vérification des antécédents:** informations obtenues par la vérification des systèmes d'information sur le crédit ;
- **Informations sur le salaire et les avantages de l'employé:** informations sur son salaire de base, ses primes et commissions, les montants et pourcentages des augmentations, les avantages sociaux, les prestations d'assurance (y compris les informations sur eux et leurs descendants auxquels nous fournissons l'assurance, les plans de pension, le numéro d'identification fiscale, les coordonnées bancaires et les dates de paiement, les données personnelles d'achat, les informations sur les salaires accumulés, la catégorie salariale et les informations sur les pensions ;
- **Informations sur la rémunération sous forme d'instruments de capitaux propres:** actions ou unités des postes de direction, données sur toutes les unités d'actions de préférence ou autres droits à des actions attribués, annulés, exercés, acquis non acquis ou en circulation en leur faveur ;
- **Contrôle du temps des informations, des appels téléphoniques et de l'accès aux systèmes ou aux bâtiments:** accès par carte, données relatives à l'utilisation d'Internet, du courrier électronique et du téléphone, contenu mobile, courrier électronique et tchat et données similaires, enregistrement des données relatives aux appels et aux conférences téléphoniques ;
- **Informations sur les performances et les mesures disciplinaires:** examens des performances, évaluations et qualifications, informations sur les accusations disciplinaires, procédures disciplinaires et tout avertissement, données sur les plaintes et leurs résultats ;
- **Données organisationnelles:** identifiants des systèmes informatiques et identifiants d'accès, détails des entreprises, centres de coûts de localisation, organisations.

Outre la collecte, le traitement et l'utilisation des données relatives aux employés, Schreiber collecte, traite et utilise les catégories spéciales de données à caractère personnel suivantes avec le plus grand soin et uniquement dans certains cas lorsque cela est nécessaire et légalement autorisé par les réglementations locales (« **Données sensibles relatives aux employés** ») :

- **Données médicales et de santé,** telles que le nombre de jours de congé, les informations sur les accidents à des fins d'assurance, de prévention des risques et de respect des obligations légales (telles que les obligations de déclaration), les informations sur les handicaps afin d'aménager le lieu de travail et de respecter les obligations légales, les informations sur le congé de maternité à des fins de planification personnelle et de respect des obligations légales.
- **Biométrie** à condition qu'elle permette l'identification sans ambiguïté de la confirmation d'une personne comme les empreintes digitales, les images faciales (vidéosurveillance), ou les données de dactyloscopie.
- **Données de vérification des antécédents :** telles que les informations sur les casiers judiciaires et les informations obtenues par la vérification des systèmes d'information sur le crédit.
- **Autres informations sensibles:** telles que les informations relatives à un handicap pour respecter les obligations légales applicables ou l'appartenance à un syndicat à des fins fiscales.

Si un candidat ou un employé fournit à Schreiber des données à caractère personnel concernant des tiers, tels que des membres de sa famille ou son partenaire, il est entendu qu'il accepte de se conformer à l'obligation d'informer ou, le cas échéant, d'obtenir son consentement exprès à cet effet avant de fournir ces données à Schreiber, conformément aux termes du présent avis.

3. Objectif de la collecte de données

Les Données à caractère personnel susmentionnées sont nécessaires au processus de sélection et/ou à la gestion du contrat de travail et à l'exécution des obligations de Schreiber en tant qu'employeur. En ce sens, nous traiterons les données de la **Personne concernée** dans la mesure où la législation applicable le permet ou l'exige aux fins suivantes :

a) Données des candidats

- Évaluer les qualifications, l'aptitude et l'éligibilité à un poste d'employé ou de contractant, ainsi que les conditions de toute offre ;
- conclure un contrat ou une relation de travail avec le candidat (s'il a fait une offre) et fixer les modalités de travail telles que le lieu et les horaires de travail ;
- Pour contacter des références ou d'autres personnes susceptibles de fournir des informations à Schreiber sur leurs antécédents professionnels ou leur aptitude à travailler pour nous ou dans le cadre d'un contrat, dans la mesure où la loi l'autorise ;
- Pour la planification financière et l'établissement du budget ;
- Pour contacter le demandeur au cas où des informations supplémentaires seraient nécessaires pour prendre une décision ;
- Pour fournir au candidat des informations sur son offre, son contrat ou ses conditions d'emploi à des tiers dans le cadre de transactions, par exemple à un acheteur, un vendeur ou un sous-traitant potentiel ;
- Pour mener des initiatives en matière de diversité et d'égalité des chances, comme la loi le permet et/ou l'exige (sauf en République tchèque, où les données relatives au sexe et à l'origine ethnique ne seront pas demandées) ;
- Pour prendre des décisions en matière de personnel; et
- Pour évaluer et améliorer le processus de recrutement.

b) Données des employés

- Gérer et fournir la rémunération des employés, y compris gérer et fournir leurs primes salariales et autres incitations qui peuvent s'appliquer ;
- Gérer et fournir les prestations applicables et les autres pensions liées au travail, y compris la notification des droits à l'obtention et à l'utilisation de certaines prestations ;
- Gérer le personnel, y compris gérer les activités professionnelles, fournir des évaluations de performance et des promotions, développer et maintenir les organigrammes, la gestion matricielle, la gestion d'équipe et les modèles de l'entité et des entités appartenant au groupe, gérer les voyages professionnels, mener des activités de gestion des talents et de développement de carrière, gérer et approuver les permis, fournir des références et gérer les formations en matière d'éthique et de conformité ;
- Respecter les lois et exigences applicables en matière d'emploi et gérer les exigences telles que l'impôt sur le revenu des personnes physiques, les déductions pour la sécurité sociale et le droit du travail ou de l'immigration ;
- Veiller au respect des procédures de l'entreprise qui peuvent s'appliquer, y compris les systèmes de rapports internes, la physique, la sécurité des ordinateurs et des réseaux, et les enquêtes internes ;
- Contacter un employé, d'autres employés du groupe et/ou des tiers (tels que des partenaires commerciaux potentiels ou existants, des fournisseurs, des clients, des

utilisateurs finaux ou des agents des autorités pour des communications légales et obligatoires) ;

- Communiquer avec les personnes de contact désignées par l'employé en cas d'urgence ;
- Répondre aux demandes et exigences des régulateurs ou autres autorités à l'intérieur ou à l'extérieur de leur pays ;
- Activités de prévention de la fraude et la sécurité, comme la prévention de la fraude, l'utilisation abusive des systèmes informatiques, le blanchiment, la sécurité physique, la sécurité informatique et le réseau ou les enquêtes internes conformément aux politiques de Schreiber en matière de technologies de l'information ;
- Responsabilités en matière de conformité et de finances de l'entreprise, y compris audits et analyses internes ou externes, contrôle des coûts et établissement du budget ;
- Obligations de contrôle des employés, y compris l'évaluation des performances professionnelles, dans la mesure où le droit applicable le permet ; et
- Développer des programmes de diversité, d'équité et d'inclusion (« DEI »), planifier des activités *ad hoc* au profit des employés et partager des informations anonymes en interne.

4. Base juridique

Schreiber traite les données à caractère personnel dans la mesure autorisée par la loi applicable, à diverses fins commerciales légitimes, toutes exclusivement liées au processus de recrutement et aux relations de travail.

Schreiber collecte et traite des données à caractère personnel sur la base du consentement de la personne concernée, lorsque ce consentement est *libre, spécifique, éclairé et sans ambiguïté*. En outre, Schreiber peut traiter des données à caractère personnel lorsque l'une des situations suivantes s'applique :

- i. le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel la Personne concernée est partie ou pour prendre des mesures à la demande de la Personne concernée avant la conclusion d'un contrat ;
- ii. le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis (telle que la réglementation en matière de sécurité sociale ou de fiscalité) ;
- iii. le traitement est nécessaire à la sauvegarde des intérêts vitaux de la Personne concernée ou d'une autre personne physique ;
- iv. le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement ; et
- v. le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par le responsable du traitement ou par un tiers, à moins que ne prévalent sur ces intérêts les intérêts ou les libertés et droits fondamentaux de la Personne concernée qui exigent une protection des Données à caractère personnel, en particulier lorsque la Personne concernée est un enfant.

Pour le traitement des Données sensibles, qui peuvent inclure des informations sur le sexe et l'appartenance ethnique, Schreiber demandera le consentement explicite des Personnes concernées pour les traiter et les utiliser :

- i. Respect des obligations légales
- ii. À des fins d'égalité et de diversité ;
- iii. pour l'accomplissement d'obligations et l'exercice de droits spécifiques dans le domaine du droit du travail, de la fiscalité, de la sécurité sociale et de la protection sociale ; et

- iv. À des fins de prévention ou de médecine du travail.

La base juridique dépend de la législation locale du pays où se trouve l'entité Schreiber concernée, où le candidat postule ou l'employé travaille. Pour de plus amples informations, veuillez consulter les suppléments à la fin de la présente Politique.

5. Source des données

Schreiber recueille des données sur les candidats par le biais de formulaires de candidature dans Workday, , mais aussi lors de l'entretien et de toute forme de communication au cours du processus de recrutement. Même si une offre d'emploi est publiée sur des plateformes tierces, leurs données à caractère personnel ne seront collectées par Schreiber que par le biais de la plateforme Workday et leurs données seront protégées par Schreiber.

Si le candidat devient employé, les données du candidat seront stockées en tant que données de l'employé, ainsi que toute autre information requise par Schreiber pour l'exécution de son contrat de travail par le biais d'un courriel ou de formulaires Workday.

En outre, Schreiber peut également obtenir leurs informations personnelles auprès de tiers tels que d'anciens employeurs, des agences pour l'emploi, des agences de référence de crédit ou d'autres fournisseurs de vérification des antécédents, des prestataires de services et des références.

6. Stockage des données

Schreiber stocke les Données à caractère personnel dans Workday, One Drive et des copies papier. Seuls les responsables du recrutement ou les membres de l'équipe de recrutement auront accès aux Données du candidat, de sorte qu'ils pourront contacter ces derniers. En outre, seuls les responsables des Ressources Humaines auront accès aux Données relatives aux employés.

7. Mesures de sécurité

Schreiber utilise des mesures organisationnelles, techniques et administratives conçues pour protéger et gérer les informations personnelles en toute sécurité.

En cas de violation de la sécurité, le Responsable du traitement des données informera l'autorité nationale compétente et les personnes dont les données ont été compromises dans les délais prévus par la législation locale.

Une violation de la sécurité des données à caractère personnel comprend toute violation non autorisée :

- la perte ou la destruction de données à caractère personnel ;
- le vol, la perte ou la copie de données à caractère personnel ;
- l'utilisation, l'accès ou le traitement de données à caractère personnel ; ou
- l'endommagement ou l'altération des données à caractère personnel.

La Personne concernée peut informer Schreiber par l'intermédiaire de l'adresse électronique du DPD dpo@schreiberfoods.com.

8. Transfert de données

8.1. Bénéficiaires

Schreiber est un groupe mondial composé de plusieurs entités ; pour garantir que les objectifs du traitement des données puissent être atteints, les informations personnelles des candidats ou des employés peuvent être partagées avec les entités du réseau du groupe incluses dans les suppléments. Si Schreiber partage des données de cette manière, les catégories de personnes ayant accès aux informations personnelles seront limitées.

Schreiber peut transférer les données relatives aux candidats ou aux employés à d'autres entités du Groupe Schreiber pour la poursuite des intérêts légitimes de la Société à des fins

de gestion interne, ainsi que pour le déplacement des employés, afin de faciliter la communication interne et les tâches de gestion vers d'autres entités du groupe, l'administration et la planification des ressources humaines au niveau du groupe (y compris le modèle, la planification successorale, les prévisions et le budget, les décisions d'investissement, la gestion de la formation et les performances, etc.) et pour être en mesure de respecter la relation de travail au sein de notre structure mondiale (c'est-à-dire pour faciliter la coopération mondiale et le déplacement des employés au sein du groupe).

En outre, Schreiber peut transférer des Données à caractère personnel aux tiers suivants :

- Schreiber peut transférer des Données à caractère personnel à des **agences gouvernementales et à des entités publiques et réglementaires** (par exemple, les autorités fiscales), à des institutions de sécurité sociale, à des tribunaux et à des autorités publiques, conformément à la loi applicable.
- Schreiber peut également partager des Données à caractère personnel avec des **prestataires de services et des sous-traitants** (tels que Workday) ou des conseillers externes (par exemple, des conseillers juridiques, des avocats, des auditeurs), qui fournissent des services pour le compte de la société ou qui sont nécessaires à des fins commerciales et qui agissent en tant que responsables du traitement des données pour le compte de la société. Dans le cadre de ses activités normales, Schreiber passe des contrats avec des prestataires de services tiers ou d'autres entités du groupe pour mener à bien certaines activités de gestion des ressources humaines au niveau mondial (par exemple, répertoire mondial, avantages sociaux mondiaux, recrutement mondial), des tâches liées aux technologies de l'information (par exemple, pour la maintenance de systèmes et de réseaux mondiaux sécurisés) ou pour fournir des services de conseil.

Les informations de la base de données de recrutement de Schreiber ne sont pas utilisées à des fins de marketing.

Pour que Schreiber puisse partager les informations personnelles des candidats et des employés pour des raisons non décrites dans le présent avis, Schreiber doit les en informer au préalable, avec un préavis raisonnable, afin qu'ils puissent exercer leurs droits en tant que Personnes concernées, tels qu'ils sont définis à l'Article 10.

8.2. Transferts internationaux

Dans le cadre des activités de Schreiber et à des fins de candidature, d'emploi, d'administration, de gestion et juridiques, Schreiber peut, le cas échéant, transférer des Données à caractère personnel au-delà des frontières nationales, conformément à la législation applicable. Ces transferts concernent les membres de notre groupe d'entités et les prestataires de services tiers, y compris les autres juridictions dans lesquelles Schreiber est établi. Par exemple, certains des systèmes utilisés par Schreiber dans le cadre de ses activités (tels que Workday) sont hébergés aux États-Unis. Schreiber veillera à ce que tout transfert soit licite, notamment en mettant en place des garanties juridiques et en veillant à ce qu'il y ait des dispositions de sécurité appropriées.

Dans le cas de transferts de données à caractère personnel de l'Union européenne (« UE ») vers des destinations situées en dehors de l'Espace économique européen (« EEE »), ces transferts ne seront effectués que sur la base de garanties appropriées et conformément aux lois applicables en matière de protection des données, garantissant ainsi que les Données à caractère personnel seront protégées au même niveau que celui qui s'applique dans l'UE/EEE. En général, nous utilisons les Clauses contractuelles types de l'UE, qui peuvent être consultées sur le site web de la Commission européenne à l'adresse Clauses contractuelles types pour les transferts internationaux.

En cas de transfert de données à caractère personnel à partir d'autres entités non européennes, Schreiber ne transfère les données qu'à des pays présentant un niveau adéquat de protection des données à caractère personnel, où il existe des garanties suffisantes de respect des principes et des droits de la Personne concernée.

Schreiber prend des mesures pour s'assurer que tous les destinataires fournissent un niveau adéquat de protection des données et que des mesures de sécurité techniques et organisationnelles appropriées sont en place pour protéger les Données à caractère personnel contre la destruction, la perte ou l'altération accidentelle ou illicite, la divulgation ou l'accès non autorisé, et contre toute autre forme de traitement illicite.

Lorsque la législation locale exige le traitement des Données sensibles des candidats, ces informations ne sont transférées en dehors du pays d'origine que si la législation applicable l'autorise.

9. Durée de conservation des Données

Schreiber conservera les données à caractère personnel dans la mesure où cela est nécessaire ou autorisé par les lois locales applicables. Ensuite, Schreiber supprimera les informations personnelles de ses systèmes et de ses dossiers et/ou prendra les mesures nécessaires pour les rendre anonymes de manière à ce qu'elles ne puissent pas être reconnectées.

Si une candidature débouche sur un contrat de travail, les informations pertinentes que Schreiber recueille sur le candidat au cours du processus d'embauche feront partie de son dossier d'emploi et seront conservées conformément : aux politiques de Schreiber en matière de protection de la vie privée pour les données des employés et les lois applicables.

Les périodes de conservation des Données à caractère personnel dans chaque pays dépendront principalement de la nécessité d'établir, d'exercer et de défendre toute réclamation conformément à la législation applicable. Schreiber peut également conserver les données des candidats non retenus après la fin du processus de recrutement s'ils consentent à les conserver pour des processus de recrutement ultérieurs.

Les périodes de conservation sont celles autorisées par les lois nationales de chaque pays, elles sont incluses dans la *Politique de conservation des données de Schreiber* et dans les Suppléments à cette Politique.

À l'issue de la période de conservation, les documents contenant des informations à caractère personnel et des informations sensibles, telles que décrites ci-dessus, sont détruits de manière à ce que les informations ne puissent pas être reconstituées ou récupérées. Les documents papier sont déchiquetés.

Les fichiers électroniques sont effacés de manière permanente et complète de tous les supports de stockage en ligne et hors ligne en utilisant les techniques de déchiquetage numérique existantes afin d'empêcher la reconstitution des données. Si des transactions historiques détaillées doivent être conservées, toutes les données à caractère personnel identifiables (nom, adresse personnelle, numéro de téléphone personnel) seront détruites.

10. Droits de la Personne concernée

Schreiber reconnaît un certain nombre de droits en ce qui concerne les données à caractère personnel des candidats et des employés. L'exercice de ces droits peut être limité¹ par la législation nationale applicable en matière de protection des données :

- **Droit d'accès:** droit d'obtenir des informations sur les données à caractère personnel traitées les concernant, y compris les catégories de données à caractère personnel traitées, la finalité du traitement et les destinataires ou catégories de destinataires. Le demandeur recevra une réponse dans un délai maximum d'un mois et recevra une copie électronique de ses Données à caractère personnel.

¹ Dans certaines juridictions où Schreiber opère, l'exercice des droits listés peut être soumis à des limitations. Par exemple, certaines de ces limitations pourraient résulter i) d'une loi applicable empêchant leur exercice, ii) d'un préjudice potentiel ou d'une violation des droits d'autrui, iii) lorsque cela entraverait des procédures judiciaires ou les fonctions des autorités, iv) lorsque le traitement des données à caractère personnel est nécessaire pour remplir des obligations légalement acquises par la Personne concernée, parmi d'autres considérations.

- **Droit de rectification:** droit de demander la correction d'éventuelles inexactitudes. Schreiber répondra dans un délai maximum d'un mois et fournira une copie électronique gratuite de leurs Données à caractère personnel.
- **Droit à l'effacement** (« droit à l'oubli ») : droit de demander la suppression de ses données à caractère personnel et l'arrêt de leur traitement. Toutes les informations concernant leur personne seront supprimées un mois après la réception de la demande. Néanmoins, il se peut que Schreiber doive conserver certaines données à caractère personnel et, dans ce cas, nous devons en expliquer les raisons.
- **Droit à la limitation du traitement :** droit de limiter le traitement de leurs données à caractère personnel de manière à ce qu'elles ne puissent être traitées qu'avec leur consentement, sauf :
 - o pour l'établissement, l'exercice ou la défense de droits en justice ;
 - o pour la protection des droits d'une autre personne physique ou morale ; et
 - o pour des raisons d'intérêt public important de l'Union ou d'un État membre.
- **Droit à la portabilité :** droit de recevoir les données à caractère personnel les concernant, qu'ils ont fournies à Schreiber, dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, afin qu'ils puissent transmettre leurs données à une autre entité. Ils ont également le droit de demander la transmission de leurs données à caractère personnel d'un responsable du traitement à un autre par l'intermédiaire de l'entreprise.
- **Droit d'opposition :** s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à sa situation particulière, à un traitement de données à caractère personnel. Le responsable du traitement ne traite plus les données à caractère personnel de la personne concernée, à moins qu'il ne démontre l'existence de motifs légitimes impérieux pour le traitement qui prévalent sur les intérêts, droits et libertés de la personne concernée, ou pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.
- **Droits relatifs à la prise de décision automatisée :** ne pas faire l'objet d'une décision fondée uniquement sur un traitement automatisé. Schreiber ne prend pas de décisions automatisées en matière de recrutement.

Si la Personne concernée exerce l'un des droits susmentionnés, Schreiber répondra à sa demande conformément à sa Politique en matière de droits des Personnes concernées. Si la Personne concernée est décédée, ses droits peuvent être exercés par une personne désignée par elle ou, en l'absence de personne désignée, par les successeurs de la Personne concernée.

11. Délégué à la protection des données

Comme dans certaines juridictions où Schreiber opère, un Délégué à la protection des données est enregistré auprès des autorités gouvernementales locales, si une Personne concernée souhaite exercer l'un des droits susmentionnés, si elle a des réclamations, des demandes ou d'autres questions, elle peut contacter le Délégué à la protection des données (DPD) de l'entreprise à l'adresse électronique : dpo@schreiberfoods.com sauf indication contraire dans le Supplément spécifique du pays applicable.

11.1. Missions du Délégué à la protection des données :

Le rôle principal d'un délégué à la protection des données (« DPD ») et de son équivalent dans d'autres juridictions est de veiller à ce que les informations personnelles du personnel, des clients, des fournisseurs ou de toute autre personne en relation avec l'entreprise soient traitées conformément aux réglementations en matière de protection des données dans chaque pays où Schreiber est basé. Afin d'assurer cette conformité, il doit :

- Veiller à ce que les responsables du traitement et les Personnes concernées soient informés de leurs droits, obligations et responsabilités en matière de protection des données, et les conseiller et les sensibiliser à ce sujet ;

- Donner des conseils et des recommandations à chaque entité de Schreiber sur l'interprétation ou l'application des règles de protection des données, y compris l'attribution des responsabilités, la sensibilisation et la formation du personnel impliqué dans les opérations de traitement, et les audits y afférents ;
- Fournir des conseils sur demande en ce qui concerne l'évaluation de l'impact de la protection des données et contrôler sa performance ;
- Garantir le respect de la protection des données au sein de Schreiber et l'aider à être responsable à cet égard ;
- traiter les questions ou les plaintes à la demande des partenaires, du responsable du traitement, d'autres personnes ou de sa propre initiative ;
- coopérer avec les autorités nationales et locales chargées de la protection des données ; et
- Servir de point de contact avec les autorités chargées de la protection des données pour les questions relatives au traitement, y compris la consultation préalable, et consulter, le cas échéant, pour toute autre question.

12. Modifications de la présente politique de protection des données

Schreiber se réserve le droit d'adapter ou de modifier cette Politique à tout moment pour refléter les activités actuelles de traitement des données, en respectant à tout moment les lois applicables. En cas de modification, Schreiber communiquera ces changements à la Personne concernée soit par le biais de l'adresse électronique fournie pour le traitement de ses Données à caractère personnel, soit par une notification au domicile spécifié.

BELGIQUE

Si les Personnes concernées fournissent des données à caractère personnel dans le cadre d'une procédure de recrutement en Belgique, les informations complémentaires suivantes s'appliquent.

La base juridique de la Belgique pour le stockage et la protection des données est le Règlement général sur la protection des données («RGPD ») 2016/679 et la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (« la Loi »).

L'autorité nationale de protection des données est l'**Autorité de protection des données** (en néerlandais : « Gegevensbeschermingsautoriteit » / en français : « l'Autorité de protection des données »). [<https://www.autoriteprotectiondonnees.be> / <https://www.gegevensbeschermingsautoriteit.be>]

Le Responsable du traitement des données en Belgique est :	Adresse :
Schreiber Foods Belgium, SPRL	Rue de Maredsous, Denée 13, 5537, Anhéé Belgique

En outre :

1. Si nous traitons (reproduisons/divulguons) l'image des Personnes concernées, nous leur demanderons leur consentement actif et explicite (au moyen d'un formulaire de consentement sur papier ou en cochant une case par voie électronique). Cela ne s'applique pas aux photos

qu'ils ont volontairement fournies (par exemple dans un CV ou via des outils de tchat ou de vidéoconférence) ou si Schreiber dispose d'une autre base juridique pour les traiter (par exemple, les photos sur les badges d'accès, dont la base juridique pertinente est notre intérêt légitime à assurer la sécurité de nos locaux).

2. Nous demanderons le consentement explicite des Personnes concernées si nous effectuons des contrôles de référence auprès de tiers, et nous les tiendrons informées lorsque nous demanderons des informations à des organisations et personnes externes.

3. Contrôle de la diversité et de l'égalité des chances : étant donné qu'il n'existe actuellement aucune exception pour les entreprises belges à l'interdiction de traiter des données à caractère personnel spéciales dans le cadre d'une politique de diversité, nous ne traiterons aucune données à caractère personnel spéciale à cette fin, sauf autorisation contraire en vertu de la loi applicable, ou nous le ferons uniquement sur une base anonyme.

4. Lorsque nous utilisons la vidéosurveillance, nous respectons les dispositions de la convention collective nationale n° 68.

5. L'Autorité de protection des données souligne qu'il n'y a pas d'exigences en ce qui concerne la période de conservation des données à caractère personnel relatives à l'emploi. Toutefois, les bonnes pratiques sont notées cinq ans après la fin de la relation de travail.

Il n'existe pas non plus de disposition légale concernant la durée de conservation des données à caractère personnel des candidats. Par la suite, à la fin du processus de recrutement, les données à caractère personnel des candidats doivent être effacées.²

6. Sans préjudice de tout autre recours, la Personne concernée a également le droit d'introduire à tout moment une réclamation auprès de l'APD-GBA.

7. En cas de violation de la sécurité, le Responsable du traitement procède à une notification dans les 72 heures à l'autorité nationale compétente et aux personnes dont les données ont été compromises.

² Recrutement des candidats | Autorité de protection des données (autoriteprotectiondonnees.be)